

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2020

---

RESTITUTION BIENS CULTURELS BÉNIN ET SÉNÉGAL - (N° 3221)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° AC10

présenté par  
M. Kerlogot, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

A la deuxième phrase, supprimer les mots :

« au plus ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.